

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Le RASED appartient au pôle ressource de la circonscription. Dispositif interne à l'éducation nationale, il est placé sous la responsabilité de l'inspecteur de la circonscription. Il cible son action sur l'aide et le suivi des élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires ainsi que la prévention de ces situations.

Qui compose le R.A.S.E.D. ?

- des enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (maître E) ;
- des enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative (maître G) ;
- des psychologues scolaires.

Missions et spécificité des interventions

● **Le maître E** intervient le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle. Il apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires.

Il s'agit de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec les enseignants, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée.

Le maître E accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

● **Le maître G** apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

Il s'agit de prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec les enseignants, les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations.

Le maître G recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.

● **Le psychologue scolaire** aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives.

Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

➔ **Tous apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques pour les accompagner dans l'aide aux élèves.**

Quand faire appel au R.A.S.E.D. ?

Lorsque des élèves manifestent des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. L'intervention du RASED a lieu le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle. Il peut aussi intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques et des actions de soutien mises en place.

Comment faire appel au R.A.S.E.D. ?

L'envoi d'un document à l'IEN est obligatoire, c'est la « Fiche d'appel au RASED » que les enseignants trouvent sur le site de la circonscription d'Avranches. Il est accompagné d'un guide pour en faciliter sa rédaction.

L'enseignant transmet la fiche renseignée avec le(s) PPRE déjà mis en œuvre.

Toute intervention du RASED doit être notifiée dans le PPRE de l'élève.

Toutes les demandes sont étudiées par le pôle ressource, pour chaque période de l'année. Une réponse écrite est apportée aux écoles pour toute fiche envoyée.